



Commune de Vérossaz

Extrait de décision légal

Séance ordinaire du 29 avril 2024 - 2024.008

8.1 - VALIDATION PÉTITION POUR LA CRÉATION D'UN CONSEIL BOURGEOISIAL INDÉPENDANT

Description

La pétition avec 43 signatures a été déposée au bureau communal le 23 avril 2024 (le 1/5e des votants bourgeois correspond à 34 signatures). Cette liste a été contrôlée par le secrétariat et les 34 signatures sont valables.

Décision

Après examen de la pétition, le Conseil communal juge que les conditions exigées par la Loi ont été remplies et que celle-ci est dès lors recevable. Cet objet fera l'objet d'une votation bourgeoisiale le 9 juin 2024. Conformément à l'art. 208 al. 3 LcDP, la présente décision sera communiquée aux mandataires ainsi qu'à la population par affichage au pilier public.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente

Favre Muriel (Mf)

Vérossaz, le 3 mai 2024



La Secrétaire

Pirolet Damaris